TOGOMATIN

N° 1674 DU MERCREDI 04 NOVEMBRE 2026

QUOTIDIEN TOGOLAIS D'ANALYSES ET D'INFORMATIONS GENERALES / Prix : 250 FCFA

Contrôle des juridictions communautaires

La professeure Dandi Gnamou précise les limites

La souveraineté constitutionnelle et les limites du contrôle exercé par les juridictions supranationales ont été au centre de l'intervention de la professeure Dandi Gnamou, lors d'un colloque international organisé à Lomé par le Centre de droit public ...



PAGE 3

SOCIÉTÉ



« It is about Togo »

Une journaliste belge s'apprête à publier un documentaire sur son voyage au Togo

D'octobre 2025 à avril 2026, Victoire Becquart, journaliste belge de 25 ans, a entrepris un voyage à vélo de Bruxelles à Lomé où une amie de sa mère a ouvert un orphelinat en collaboration avec ...

PAGE 9

JEUX

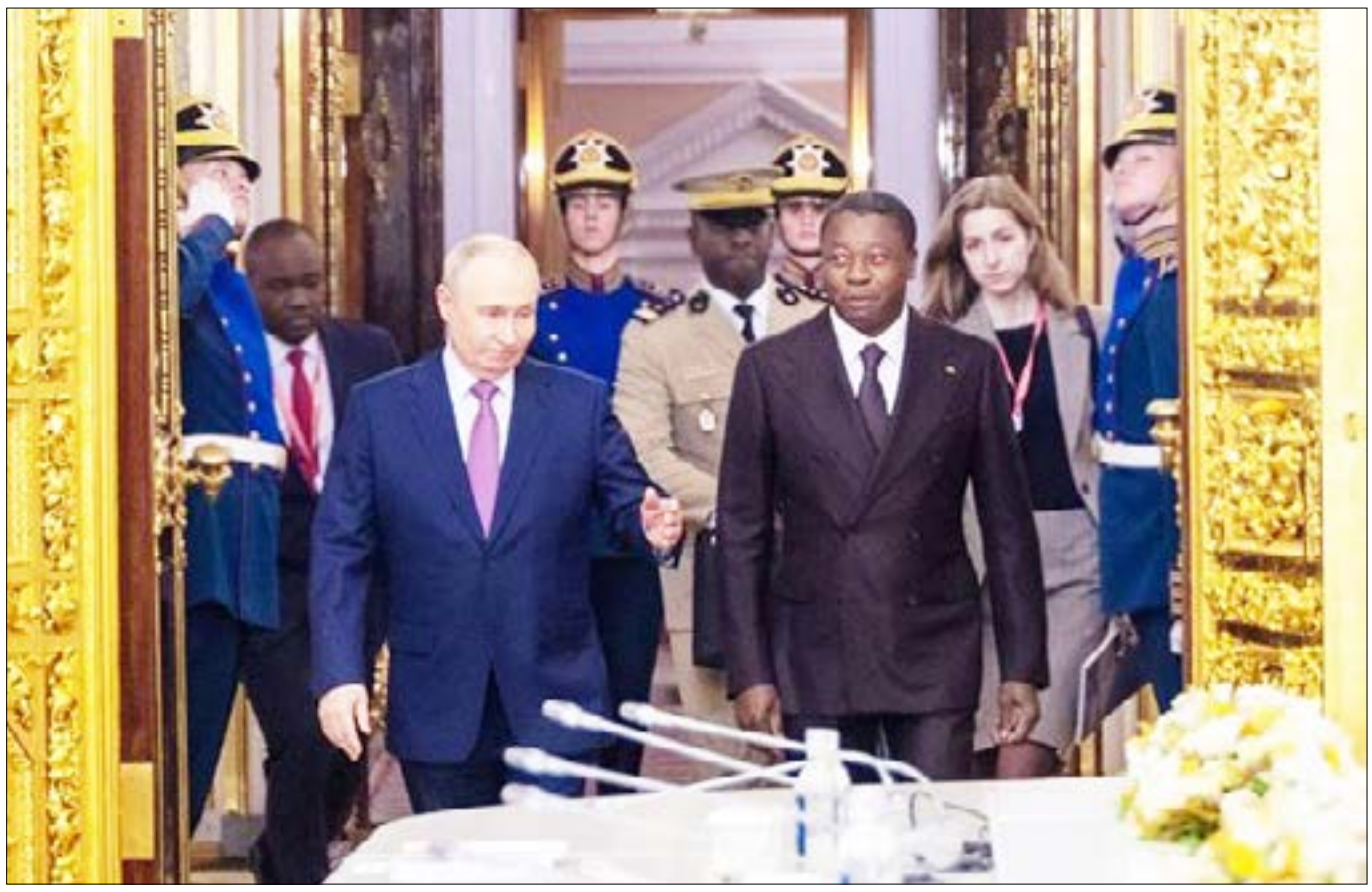


Yas Togo

Deuxième édition de la promotion 228 Fiesta avec 2 091 lots

Yas Togo a lancé, le 2 novembre 2026, la deuxième édition de sa promotion de fin d'année, dénommée 228 Fiesta. Déployée sur l'ensemble du territoire jusqu'au 31 janvier 2027, l'opération met en jeu 2 091 lots, dont 3 voitures Jetour ...

PAGE 11



Séance de travail entre Faure et Poutine

La coopération économique a occupé une place importante

Le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, s'est entretenu, le 30 octobre 2026, au Kremlin, à Moscou, avec le président de la fédération de Russie, Vladimir Poutine.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Grand Lomé : les occupants irréguliers du domaine public sommés de partir avant le 20 novembre

Les occupants irréguliers du domaine public dans le Grand Lomé ont jusqu'au 20 novembre 2026 pour libérer les espaces concernés. Dans un communiqué publié le 3 novembre, le comité ad hoc annonce qu'au-delà de cette date, les opérations de déguerpissement seront menées aux frais des contrevenants.

Cette décision fait suite à la persistance des occupations non autorisées, malgré les opérations de désencombrement de février 2023. Ces installations entravent la circulation, compromettent la sécurité des usagers et gênent l'intervention des secours. Elles favorisent aussi les inondations en obstruant les caniveaux.

Les interdictions portent notamment sur les étalages commerciaux, les baraques, les conteneurs non autorisés, le stationnement anarchique et le dépôt de matériaux ou de déchets sur les voies publiques.

Le comité rappelle que routes, trottoirs, parkings, jardins et espaces verts relèvent du domaine public. Il invite les occupants à respecter le délai fixé. Après le 20 novembre, les services compétents interviendront avec les autorités communales, conformément à la réglementation en vigueur.

DISTINCTION

Prix Hermès de carrière de l'Université Laval

Edoh Kossi Amenounvé distingué

Le Togolais Edoh Kossi Amenounvé, directeur général de la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM), a reçu le prix Hermès de carrière ...

PAGE 5

Octobre Rose 2026

CBI Togo et Coris Money organisent une journée de sensibilisation et de dépistage

Coris Bank International Togo (CBI Togo) et Coris Money ont renouvelé leur engagement dans la lutte contre le cancer du sein, en partenariat avec PSDTT, à l'occasion de la campagne Octobre Rose 2026. Leur mobilisation s'est traduite par plusieurs actions de sensibilisation et de prévention, notamment ...



PAGE 11

CMJN



SOMMAIRE

Sahara occidental/Minurso
Le bras de fer entre Moscou et Washington bloque le renouvellement du mandat de la Minurso

P 4

Importations de vin
Le Togo deuxième marché d'Afrique de l'Ouest en 2025

P 5

Biodiversité
Le monde n'est pas en voie d'atteindre ses objectifs, selon un bilan

P 10

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Les témoignages de M. Kossi Badjaliwa

Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI décide de mettre ce lundi sous les feux de la rampe les témoignages de monsieur Kossi Badjaliwa, qui après avoir obtenu le crédit Agrisef du Fonds national de la finance inclusive est devenu maraîcher à Kara dans sa ville natale.



Kossi Badjaliwa

Depuis son lancement en Mars 2015, le produit "Accès des Agriculteurs aux Services Financiers" (Agrisef) du FNFI fait de nombreux bénéficiaires qui démarrent ou consolident leurs activités agricoles. Dans toutes les régions, l'impact induit par le produit Agrisef sur le quotidien des milliers d'agriculteurs est plus qu'édifiant. Depuis des années, ici même, j'avais un demi hectare que j'exploitais pour mettre en valeur les produits maraichers. Faute de moyens, je ne pouvais pas agrandir ma superficie. En Septembre 2017, j'ai obtenu le crédit Agrisef du FNFI et comme vous le voyez, je mets en œuvre aujourd'hui pas moins d'un hectare de production de choux, de tomate, de poivrons, de piment vert et de laitue…", déclare Kossi Badjaliwa.

Après ses mots, il nous confie avoir de très belles productions depuis lors. "Je suis parvenu avec les deux cycles de crédit Agrisef de 100.000 F CFA chacun à m'équiper en intrants agricoles et intensifier mes productions. Mes rendements sont au-delà de mes attentes, et après chaque récolte, je livre mes produits aux commerçantes du marché de Kara qui en assurent la vente. Mon chiffre d'affaires est appréciable". Visiblement très heureux et rompu à son activité, Kossi nous confie qu'il est un bon élève en matière de remboursement de crédit. "Tenez, nous dit-il, en termes de remboursement, je n'ai aucune difficulté." Kossi nous raconte même des petites anecdotes qui selon lui constituent des armes efficaces pour la sensibilisation de ses amis. " Je reste convaincu que les bénéficiaires comprennent le bien fondé du remboursement des crédits. L'octroi du cycle suivant du crédit est conditionné par le payement en totalité du cycle précédent. C'est aussi simple que ça. Une fois que ce message est compris, plus aucune difficulté ne doit se poser en termes de remboursements…"

En termes de perspectives, Kossi Badjaliwa entend diversifier ses cultures en y intégrant les carottes, les haricots verts et le piment rouge. Content d'avoir passé toute sa vie ici à Kara où il est né, il nous confie en guise de conclusion " Ma réussite est dans mes cultures que vous voyez. Mon épanouissement réside dans cette terre bien fertile que je tourne et retourne à longueur de journée depuis plusieurs années."

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel

IFSI

fnfi
Fonds National de la Finance Inclusive

Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG-LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé – Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication : Motchosso Kodolakina
Secrétaire de rédaction : Edy Alley
Responsable web: Carlos Amevor
Comité de rédaction: Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Caleb Akponou
Affo-Djèlè Alarba
Responsable administrative, financière et commerciale: Amah Essognim

Graphiste: Eros Dagoudi
Imprimerie: Direct Print
Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Echanges Faure et Poutine

La coopération économique et commerciale a occupé une place importante

Le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, s'est entretenu, le 30 octobre 2026, au Kremlin, à Moscou, avec le président de la fédération de Russie, Vladimir Poutine.



Faure Gnassingbé (à droite), et son homologue russe (Crédit photo : Présidence du Conseil)

Cette rencontre, élargie aux délégations ministérielles des deux pays, a été consacrée au renforcement des relations bilatérales, à la consolidation des acquis du troisième sommet Russie-Afrique et à l'exploration de nouvelles perspectives de coopération. À l'entame des échanges, le président russe a salué la participation du dirigeant togolais au troisième sommet Russie-Afrique et son engagement en faveur du rapprochement entre la Russie et le continent africain. « Nous sommes très heureux de vous voir. Je tiens à vous remercier une nouvelle fois pour l'attention que vous portez au développement des relations russo-africaines et pour votre participation à cet événement qui s'est déroulé avec beaucoup de succès », a déclaré Vladimir Poutine. Il a également souligné la qualité des relations entre Lomé et Moscou, et leur évolution positive ces dernières années. Il a notamment rappelé les échanges engagés en novembre 2025 à Moscou, qui ont permis d'ouvrir de nouvelles perspectives de collaboration.

« Nous apprécions l'attention que les dirigeants togolais accordent à la coopération avec la Russie », a-t-il affirmé. Sur le plan institutionnel, Vladimir Poutine a relevé plusieurs avancées significatives, notamment l'entrée en vigueur, en septembre 2026, de l'Accord sur les fondements des relations entre les deux pays, ainsi que la reprise, en août dernier, des activités de l'ambassade de Russie à Lomé. Les préparatifs en vue de l'ouverture d'une ambassade du Togo à Moscou témoignent également de la volonté des deux États de renforcer leur présence diplomatique réciproque.

La coopération économique et commerciale a occupé une place importante dans les échanges. Selon le président russe, les échanges commerciaux entre les deux pays ont atteint 852 millions de dollars en 2025. La mise en activité de la commission mixte intergouvernementale de coopération constitue, à cet égard, un instrument essentiel pour identifier les opportunités et accélérer la concrétisation des projets communs.

Les deux dirigeants entendent notamment donner une nouvelle impulsion à leur partenariat dans les domaines de l'énergie, des transports et de la logistique, de la prospection géologique et de l'agriculture. Le président Vladimir Poutine a réaffirmé la disponibilité de son pays à accompagner les priorités de développement du Togo.

Le volet éducatif et scientifique constitue également un axe majeur de ce rapprochement. Le président russe a mis en avant l'intérêt croissant des jeunes Togolais pour les universités russes. Sur le plan multilatéral, Vladimir Poutine a exprimé sa reconnaissance au Togo pour son soutien aux initiatives russes au sein des Nations unies et dans les autres instances internationales.

Prenant la parole, le président Faure Essozimna Gnassingbé a exprimé sa gratitude au président Poutine pour l'accueil réservé à la délégation togolaise depuis son arrivée à Moscou. Il lui a également adressé ses félicitations pour l'organisation réussie du Forum économique et du troisième sommet Russie-Afrique.

« La tenue d'un tel rendez-vous et sa parfaite organisation honorent votre pays et confirment la vitalité du dialogue russo-africain », a souligné le président du Conseil, saluant la disponibilité de Vladimir Poutine et son engagement personnel dans la conduite des travaux du sommet. Revenant sur la dynamique bilatérale engagée depuis leur précédente rencontre en novembre 2025, le président Faure Gnassingbé s'est particulièrement félicité de la concrétisation rapide des engagements pris par les deux parties.

Il a notamment rappelé la tenue, à Lomé, en septembre dernier, des travaux de la première session de la commission mixte intergouvernementale, qui ont permis d'accélérer la mise en œuvre de plusieurs initiatives. « Quand nous nous sommes rencontrés au mois de novembre dernier, nous avons initié des discussions et engagé des processus. Et très rapidement, les choses se sont matérialisées », a-t-il relevé.

Le président du Conseil a précisé que sept mémorandums d'entente ont déjà été signés entre les deux pays depuis cette étape, dans des domaines variés. Ces avancées traduisent la volonté commune de passer d'un dialogue politique soutenu à une coopération davantage structurée, portée par des projets concrets et des intérêts mutuellement bénéfiques.

Les échanges à Moscou ont ainsi permis de réaffirmer l'ambition des deux pays de consolider leurs acquis et d'élargir les champs de leur partenariat.

Edem Dadzie

Contrôle des juridictions communautaires

La professeure Dandi Gnamou précise les limites

La souveraineté constitutionnelle et les limites du contrôle exercé par les juridictions supranationales ont été au centre de l'intervention de la professeure Dandi Gnamou, lors d'un colloque international organisé à Lomé par le Centre de droit public de l'Université de Lomé. Spécialiste de droit public et de justice constitutionnelle, l'universitaire a appelé à distinguer les compétences des juridictions communautaires des prérogatives propres aux États.



Son analyse s'appuie notamment sur le principe selon lequel la révision d'une Constitution relève de l'exercice du pouvoir constituant. Dans cette perspective, l'organisation politique d'un pays procède de la volonté de son peuple, exprimée dans le cadre des règles constitutionnelles en vigueur. La question de la souveraineté ne peut donc être dissociée de l'ordre juridique interne ni des engagements internationaux souscrits par l'État.

La professeure a évoqué le précédent béninois devant la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. Cet exemple illustre la complexité des rapports entre les institutions nationales et les juridictions supranationales. Il souligne la nécessité d'examiner les compétences de chaque instance et la portée de ses décisions et du contexte.

Au Togo, cette réflexion intervient alors que l'arrêt rendu le 29 janvier 2026 par la Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) continue de faire l'objet de débats. Pour en apprécier les implications, la spécialiste invite à s'en tenir aux motifs de la décision, à son dispositif et au cadre juridique qui fonde l'intervention de la Cour.

Cette approche intervient dans un contexte où des acteurs politiques avancent différentes interprétations de l'arrêt et évoquent des solutions institutionnelles. L'intervention de Dandi Gnamou rappelle l'importance de ne pas confondre une décision judiciaire avec les lectures politiques qui peuvent en être faites. Elle ne tranche pas les controverses suscitées par le dossier, mais propose de les examiner à partir des textes et des compétences juridictionnelles.

Les échanges de Lomé ont remis au centre du débat l'articulation entre souveraineté constitutionnelle et obligations communautaires. Ils soulignent l'intérêt d'un débat démocratique fondé sur une lecture rigoureuse du droit, dans lequel la portée des décisions de justice est appréciée sans extrapolation.

TM

Secteur éducatif

Le Togo passe à la modernisation des conditions d'apprentissage

Le ministre de l'Éducation nationale, Mama Omorou a procédé, le jeudi 29 octobre 2026, à une cérémonie de remise de matériel roulant aux inspections pédagogiques et de tableaux numériques interactifs ainsi que des équipements de laboratoires aux collèges et lycées scientifiques.

Une initiative qui traduit la volonté des autorités de renforcer les moyens d'action des acteurs du système éducatif et d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves. Au total, 27 motos tout-terrain ont été mises à la disposition des inspections pédagogiques afin de faciliter leurs déplacements et de renforcer le suivi des activités éducatives sur le terrain.

À cela s'ajoute la remise de 73 tableaux numériques interactifs (Smartboards) ainsi que plusieurs lots d'équipements de laboratoire destinés aux collèges et lycées scientifiques, dans le but de promouvoir l'intégration des outils numériques dans l'enseignement.

Prenant la parole au cours de la cérémonie, la directrice régionale de l'Éducation du Grand Lomé a exprimé sa reconnaissance au président du Conseil pour son attachement à la promotion d'une école de qualité. Elle a salué cette initiative qui vient renforcer les capacités opérationnelles des inspections et contribuer à l'amélioration du système éducatif.

Du côté du Lycée scientifique de Lomé-Tokoin, les élèves bénéficiaires ont également tenu à adresser leurs remerciements au président du Conseil pour l'octroi des écrans numériques interactifs et des équipements de laboratoire. Pour eux, ces équipements constituent une opportunité supplémentaire de bénéficier d'un enseignement plus moderne, dynamique et adapté aux exigences de l'évolution technologique.

TM

Sahara occidental/Minurso

Le bras de fer entre Moscou et Washington bloque le renouvellement du mandat de la Minurso

Le Conseil de sécurité des Nations unies vient de connaître un sérieux revers diplomatique sur le dossier du Sahara occidental. Vendredi 30 octobre, deux projets concurrents de résolution, portés respectivement par les États-Unis et la Russie, ont été rejetés, faute de consensus. Conséquence : pour la première fois depuis sa création en 1991, la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso) aborde le 1er novembre sans mandat renouvelé. Un dénouement qui traduit moins une évolution du conflit qu'un durcissement des rivalités autour de ses conditions de règlement.



Un contingent de la Minurso

À l'origine de cette impasse, deux visions difficilement conciliables. Washington proposait de reconduire la mission jusqu'en octobre 2027, tout en plaçant le plan d'autonomie marocain sous souveraineté du Royaume au centre des négociations et en envisageant de rebaptiser la Minurso en « Minuso ». Le texte américain a recueilli onze voix favorables, mais s'est heurté au veto russe. Moscou dénonçait une démarche unilatérale susceptible de préjuger l'issue du processus politique et de marginaliser le principe d'autodétermination. Son propre projet, visant une reconduction à l'identique, n'a cependant obtenu que trois voix, insuffisantes pour être adopté.

Ce double échec révèle surtout les limites de la capacité des grandes puissances à imposer un cadre de règlement sur un dossier où les intérêts stratégiques demeurent profondément imbriqués. Le positionnement russe ne saurait être dissocié de ses relations avec Alger, partenaire militaire et diplomatique majeur en Afrique. Sans établir une quelconque instruction algérienne derrière ce veto, Moscou rappelle néanmoins qu'elle entend préserver ses marges d'influence face à Washington et maintenir les principes d'un règlement négocié.

Les réactions illustrent l'écart persistant entre les protagonistes. Rabat voit dans la non-reconduction du mandat une évolution favorable à sa stratégie diplomatique. Alger et le Front Polisario, à l'inverse, saluent le rejet d'un texte qu'ils considèrent comme une remise en cause du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.

Mais derrière cette bataille de positions se profile une préoccupation plus immédiate : la disparition du cadre opérationnel de la Minurso, notamment son rôle de surveillance du cessez-le-feu et de prévention des tensions. L'entrée en phase de liquidation de la mission, annoncée par l'ONU, ouvre une période d'incertitude sécuritaire.

En définitive, ce revers diplomatique ne règle rien. Il déplace simplement le centre de gravité du conflit. Car si les rapports de force peuvent redessiner les paramètres d'une négociation, aucune solution durable ne saurait se substituer à un compromis politique mutuellement acceptable. Le Sahara occidental reste ainsi un test de crédibilité pour une diplomatie multilatérale de plus en plus éprouvée par les rivalités de puissance.

T.M.

RDC/Conflit avec le Rwanda

En sollicitant l'appui de la Russie, Tshisekedi cherche-t-il une issue à l'impasse diplomatique ?

Les accords de paix se multiplient, les médiations s'activent, mais les armes continuent de parler dans l'est de la République démocratique du Congo. Face à cette équation qui résiste aux initiatives internationales, Félix Tshisekedi semble vouloir élargir le cercle de ses interlocuteurs. En sollicitant, le 30 octobre à Moscou, l'appui de Vladimir Poutine pour ramener la paix dans son pays, le président congolais ouvre une nouvelle séquence diplomatique. Mais cette démarche traduit-elle une simple diversification de ses soutiens ou révèle-t-elle les limites d'une stratégie de paix qui peine à convaincre sur le terrain ?

La question mérite d'être posée. Depuis plusieurs mois, Washington et Doha se sont imposés comme des centres névralgiques de la médiation entre les protagonistes du conflit. Les accords conclus sous l'impulsion américaine entre Kinshasa et Kigali, ainsi que le processus engagé au Qatar avec les représentants du M23, avaient nourri l'espoir d'une désescalade. Pourtant, les engagements diplomatiques n'ont pas produit la cessation durable des hostilités attendue. Les combats persistent, les accusations entre Kinshasa et Kigali demeurent et les populations civiles continuent de payer le prix de cette instabilité.

C'est dans ce contexte que Félix Tshisekedi sollicite Moscou, en invoquant le statut de membre permanent de la Russie au Conseil de sécurité des Nations unies. Son appel vise notamment à obtenir un soutien à l'application des résolutions internationales et au renouvellement du mandat de la Monusco. Une manière de rappeler que la recherche de la paix ne saurait dépendre d'un seul centre d'influence.

Faut-il y voir un désaveu implicite de la médiation américaine ? Rien ne permet de l'affirmer. Le chef de l'État congolais continue de défendre les processus de Washington et de Doha, tout en appelant à leur mise en œuvre effective. Mais cette ouverture à Moscou soulève une interrogation : les mécanismes existants souffrent-ils d'un déficit de leviers contraignants ou, plus fondamentalement, d'une incapacité à obtenir des parties le respect de leurs engagements ?

Moscou, de son côté, n'est pas un acteur désintéressé. En renforçant ses relations avec les capitales africaines, la Russie cherche aussi à consolider son influence dans un environnement international marqué par la compétition des puissances. Son implication pourrait donc élargir les marges diplomatiques de Kinshasa, sans nécessairement garantir une avancée décisive.

Au fond, le défi congolais n'est plus seulement de multiplier les médiateurs, mais de rendre les engagements vérifiables et leur violation politiquement et diplomatiquement coûteuse. Car une paix qui s'écrit dans les chancelleries, mais ne se traduit pas dans le quotidien des populations, demeure une promesse suspendue.

T.M.

Niger/Libertés publiques

Le silence autour du journaliste Moussa Kaka, une inquiétante épreuve pour la liberté de la presse

Deux mois après la disparition de Moussa Kaka, figure emblématique du journalisme nigérien, l'absence de nouvelles sur son sort prend les allures d'une inquiétante affaire d'État. Le 31 août dernier, le journaliste disparaissait alors qu'il regagnait son domicile à Niamey. Depuis, ni sa famille ni ses confrères ne disposent d'informations précises sur son lieu de détention présumé, son état de santé ou les faits qui lui seraient reprochés. Une opacité qui, au-delà de l'angoisse humaine qu'elle entretient, interroge la responsabilité des autorités nigériennes et la place accordée à la liberté d'informer dans le pays.

L'affaire soulève d'autant plus de questions que le ministre de la Justice, Alio Daouda, avait déclaré, le 25 septembre, devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, que Moussa Kaka était « détenu » et devrait répondre d'une infraction devant les juridictions compétentes. Mais entre cette déclaration officielle et la réalité à laquelle se heurtent ses proches, un fossé demeure. Si le journaliste est effectivement privé de liberté, au nom de quelle procédure, pour quels motifs et dans quelles conditions ? L'absence de réponses nourrit les inquiétudes et fragilise davantage la confiance dans les garanties judiciaires.

C'est précisément cette zone d'ombre que dénoncent dix journalistes du Niger, du Mali et du Burkina Faso, mobilisés avec Reporters sans frontières (RSF). Leur interpellation ne relève pas d'une simple solidarité corporatiste. Elle rappelle une exigence fondamentale : dans un État de droit, nul ne saurait être soustrait aux garanties de la justice, et aucune autorité ne devrait se dispenser de rendre compte du sort d'une personne dont elle affirme détenir la garde.



Le journaliste Moussa Kaka

Au-delà du cas Moussa Kaka, le signal envoyé à la profession est préoccupant. Journaliste chevronné, fort de quatre décennies d'expérience et fin connaisseur des réalités sahéliennes, il incarne une génération pour laquelle informer consiste aussi à interroger le pouvoir, documenter les faits et rendre visibles les contradictions de la société. Lorsque l'exercice de ce métier s'accompagne de menaces, d'intimidations ou de disparitions inexpliquées, c'est le droit des citoyens à une information libre et pluraliste qui se trouve directement atteint.

Dans un Sahel traversé par de profondes recompositions politiques et sécuritaires, la liberté de la presse ne peut devenir une variable d'ajustement. La souveraineté des États ne saurait davantage justifier l'effacement des obligations fondamentales en matière de droits humains.

Retrouver Moussa Kaka, établir les circonstances de sa disparition et garantir ses droits ne constituent donc pas seulement une exigence professionnelle. C'est une question de justice, de dignité humaine et de crédibilité institutionnelle. Car le silence imposé à un journaliste ne s'arrête jamais à sa seule voix : il finit toujours par peser sur celles de toute une société.

T.M.

Prix Hermès de carrière de l'Université Laval

Edoh Kossi Amenounvé distingué

Le Togolais Edoh Kossi Amenounvé, directeur général de la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM), a reçu le prix Hermès de carrière de la Faculté des sciences de l'administration (FSA) de l'Université Laval, au Canada, le 30 octobre 2026. Cette distinction récompense son parcours et sa contribution aux marchés financiers.

Diplômé en sciences économiques de l'Université de Lomé en 1990, il a poursuivi ses études à l'Université Laval, où il a obtenu un MBA en 1992, puis un doctorat en administration et finance en 1995.

Après un passage à l'Union togolaise de banque, il a contribué à créer la Société de gestion et d'intermédiation du Togo, qu'il a dirigée dès 1997. En 2003, il est devenu secrétaire général du Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers.

Depuis octobre 2012, Edoh Kossi Amenounvé dirige la BRVM et le Dépositaire central/Banque de règlement. Sous sa direction, la Bourse régionale a notamment adopté la cotation en continu, en remplacement du fixing. En 2021, il a intégré le Nasdaq Exchange Review Council.

E. A

Umoa-Titres

Le Togo ramène son objectif annuel à 396 milliards FCFA

Le Togo revoit à la baisse son objectif de mobilisation de ressources sur le marché régional des titres publics en 2026. Le pays vise désormais 396 milliards FCFA, contre 463,5 milliards FCFA initialement prévus, soit une réduction d'environ 14,6 %. Cette révision figure dans la loi de finances rectificative récemment adoptée par le gouvernement

La nouvelle prévision représente une baisse de 67,5 milliards FCFA par rapport à l'objectif inscrit dans la loi de finances initiale pour l'exercice 2026, adoptée en décembre 2025. Elle intervient dans un contexte de réajustement du budget de l'État, ramené à 2744,2 milliards FCFA, contre 2751,5 milliards FCFA initialement prévus, soit une diminution de 0,3 %.

Cette révision est faite alors que le Togo a suspendu ses interventions sur le marché régional depuis la mi-août. Les émissions de titres publics programmées en octobre 2026, pour un montant total de 55 milliards FCFA, n'ont ainsi pas été réalisées.

À la date du 7 août 2026, dernière intervention du pays sur ce marché, le cumul des ressources mobilisées atteignait 285 milliards FCFA, selon les compilations de Togo First. Ce montant représentait un peu plus de 61 % de l'objectif annuel initial de 463,5 milliards FCFA.

Selon le calendrier du quatrième trimestre 2026 publié récemment par l'Agence UMOA-Titres, les émissions programmées par le Togo devraient porter le cumul annuel des mobilisations à environ 365 milliards FCFA. Ce niveau resterait inférieur de 98,5 milliards FCFA à l'objectif initial et de 31 milliards FCFA à la nouvelle prévision budgétaire.

Togofirst

Togo-Russie

Les échanges commerciaux atteignent 852 millions de dollars en 2025

Les échanges commerciaux entre le Togo et la Russie ont atteint 852 millions de dollars en 2025, soit environ 480 milliards de francs CFA. Ce montant a été annoncé le 30 octobre 2026 par le président russe Vladimir Poutine, lors d'un entretien au Kremlin avec Faure Essozimna Gnassingbé, président du Conseil togolais, en marge du troisième Sommet Russie-Afrique. Cette annonce place les relations économiques entre Lomé et Moscou au centre du rapprochement engagé par les deux pays.



Les échanges portent notamment sur les engrais, les produits pétroliers, les équipements électriques et les machines industrielles fournis par la Russie. Les données douanières font également apparaître des importations de produits halieutiques. Dans le sens inverse, les exportations togolaises vers le marché russe concernent principalement des produits minéraux, notamment le sel et le soufre, ainsi que le cacao et ses dérivés. La ventilation de ces catégories dans le montant global annoncé n'a toutefois pas été communiquée.

Ce volume marque un écart important avec les données de l'année précédente. Selon l'Observatoire de la complexité économique (OEC), les échanges commerciaux entre les deux pays s'élevaient à environ 103,7 millions de dollars en 2024, soit près de 58,4 milliards de francs CFA. Le montant annoncé pour 2025 représente ainsi plus de 8 fois celui enregistré un an plus tôt. Les facteurs susceptibles d'expliquer cette progression n'ont pas été précisés.

Cette évolution intervient alors que le port autonome de Lomé occupe une place de plateforme logistique pour l'approvisionnement des pays voisins, notamment ceux du Sahel. Le Burkina Faso, le Mali et le Niger, membres de l'Alliance des États du Sahel (AES), entretiennent également des relations économiques avec Moscou. Le rôle de transit du Togo constitue un élément de contexte pour apprécier les échanges, sans que la part des marchandises destinées à ces marchés soit connue.

Au-delà du commerce, Lomé et Moscou souhaitent développer leur coopération dans plusieurs domaines, dont l'énergie, les transports, la logistique, l'agriculture et la prospection géologique. Depuis leur précédente rencontre, en novembre 2025, 7 mémorandums d'entente ont été signés, selon Faure Gnassingbé. La première session de la commission mixte intergouvernementale, tenue à Lomé en septembre 2026, doit contribuer au suivi des engagements et à l'identification de nouveaux projets.

Le rapprochement s'accompagne d'une relance des relations diplomatiques. L'Accord sur les fondements des relations entre les deux pays est entré en vigueur en septembre 2026. L'ambassade russe à Lomé a repris ses activités en août 2026, tandis que le Togo prépare l'ouverture d'une représentation diplomatique à Moscou. Ces avancées institutionnelles doivent accompagner l'élargissement des relations bilatérales.

La Rédaction

Importations de vin

Le Togo deuxième marché d'Afrique de l'Ouest en 2025

Le Togo s'est hissé au deuxième rang des marchés ouest-africains pour les importations de vin en 2025, derrière la Côte d'Ivoire. Selon les données de Trade Map relayées par Agence Ecofin, le pays a acheté environ 19 000 tonnes de vin, pour une valeur estimée à 13 millions de dollars, soit près de 7,3 milliards de francs CFA. Ces chiffres placent le marché togolais parmi les principaux débouchés de la filière dans la sous-région.



Cette position doit toutefois être interprétée à la lumière du rôle commercial joué par le Togo. Le volume des importations ne correspond pas nécessairement à la consommation intérieure. Grâce notamment au port autonome de Lomé, le pays constitue une porte d'entrée pour des marchandises destinées à plusieurs économies voisines, en particulier celles du Sahel. Une partie des produits importés est ainsi susceptible de poursuivre son chemin vers d'autres marchés.

Les données rapportées sur les réexportations illustrent cette fonction de plateforme régionale. En 2025, celles de vin auraient atteint 32 000 litres, pour une valeur annoncée de 27 millions de dollars. Le Burkina Faso figure en tête des destinations citées, devant la République du Congo, le Bénin, le Ghana et le Mali. Ces opérations témoignent de l'insertion du Togo dans les circuits commerciaux régionaux et de l'importance des activités de transit dans son économie.

La comparaison entre les volumes importés et réexportés appelle néanmoins à la prudence. Les importations sont exprimées en tonnes, tandis que les réexportations sont présentées en litres. En outre, les valeurs financières communiquées mériteraient d'être rapprochées des volumes concernés afin de mieux apprécier leur cohérence. Ces différences d'unités et de données ne permettent donc pas, à elles seules, de mesurer précisément la part du vin destinée au marché national.

À l'échelle ouest-africaine, les 15 pays de la région ont importé pour environ 148,1 millions de dollars de vin en 2025. Avec 73 millions de dollars, la Côte d'Ivoire domine largement les échanges, devant le Togo et le Ghana. Le classement souligne le poids de ces marchés dans les achats régionaux, mais aussi la place particulière du Togo, dont les activités portuaires et de réexportation dépassent les seules dimensions de sa demande intérieure. Cette dynamique repose également sur la fluidité logistique des corridors régionaux.

Edy Alley

Production locale

Le gouvernement accélère la mutation pour réduire l'importation

Face au déficit commercial, le renforcement de la production locale apparaît comme un levier essentiel de la la transformation structurelle de l'économie togolaise. Quels sont les résultats des politiques de substitution aux importations ? Éléments de réponses dans ce dossier consacré aux initiatives engagées, aux acquis et aux perspectives de la production nationale.



Malgré l'essor de ses exportations, la balance commerciale du Togo est structurellement déficitaire. Si au deuxième trimestre 2026, les exportations sont estimées à 295,7 milliards de FCFA, les importations sont, quant à elles, évaluées à 562,1 milliards de FCFA, traduisant un déficit de 266,4 milliards de FCFA.

Selon nombre d'analystes, le déficit de la balance commerciale du Togo s'explique par l'exportation de matières brutes (phosphate, cacao, soja) et l'importation d'une grande partie de biens transformés, d'équipements et de produits alimentaires.

Une balance commerciale déficitaire n'est pas sans risque pour un pays. Elle rime avec endettement extérieur. Pour payer l'excédent de ses importations, le pays doit généralement emprunter auprès de prêteurs étrangers ou attirer des capitaux extérieurs, ce qui accroît sa dépendance financière.

D'un autre côté, le déficit engendre une pression sur la monnaie. La vente massive de la monnaie nationale pour acheter des devises étrangères peut entraîner sa dépréciation sur le marché des changes.
Les impacts sur l'emploi ne sont pas à négliger. Un déficit structurel, notamment dans le secteur manufacturier ou agricole, peut fragiliser la production nationale et provoquer des pertes d'emplois dans les branches concurrencées par les produits importés. Sans oublier qu'une dépendance excessive envers l'étranger pour des biens stratégiques (énergie, alimentation, technologies) peut exposer le pays aux chocs d'approvisionnement et aux hausses de prix mondiales.

Conscient de cette réalité, le gouvernement, porté par une vision de souveraineté économique pour le pays, s'est engagé depuis quelques années dans des politiques de substitution aux importations. Que ce soit à travers la modernisation agricole pour assurer l'autosuffisance alimentaire, l'industrialisation pour limiter l'importation des produits manufacturés ou l'imposition de quotas aux opérateurs économiques pour offrir un débouché aux produits locaux, les initiatives ne manquent pas.

Quand l'agriculture devient le fer de lance

Secteur à fort potentiel de développement, l'agriculture est devenue l'un des piliers sur lesquels s'appuie la politique de substitution aux importations pour redresser la balance commerciale. Depuis, le gouvernement ne cesse de renforcer son accompagnement de ce secteur. Du renforcement de l'appui financier à la modernisation, en passant par la promotion de l'agro-industrie, toutes les initiatives sont bonnes pour maximiser sa contribution au développement économique du pays.

Dans la foulée, le financement accordé au secteur agricole connaît un bond significatif. En hausse de 83,3 % un an plus tôt, sa progression a atteint 93,3 % au premier semestre 2026.

Les financements bancaires accordés au secteur ont bondi à 15,4 milliards de FCFA, contre 8,4 milliards à la même période en 2025. À cela s'ajoute un investissement de 5,8 % par l'Etat pour subventionner l'engrais au profit des cotonculteurs.
Sur le terrain, les résultats sont visibles. La production de coton a atteint 79 000 tonnes, représentant une augmentation de 20 % par rapport à la campagne précédente.
D'autres filières récoltent également les fruits de la modernisation agricole et d'un soutien financier renforcé. Les signaux sont au vert pour les filières phares, à commencer par les céréales. En tête, le maïs voit sa production bondir de 14 % entre 2021 et 2023, franchissant le seuil historique du million de tonnes (1,06 million contre 929 000 tonnes). De son côté, le riz signe une performance historique. Sa production, multipliée par trois en quinze ans, passe de 60 000 tonnes en 2008 à plus de 186 000 tonnes en 2023. Une performance qui permet au pays d'assurer son autosuffisance céréalière et de ne plus dépendre des importations.

Dans la foulée, la filière soja connaît une trajectoire historique. Elle s'impose désormais, aux côtés du coton, comme le produit agricole d'exportation le plus rentable du pays, réduisant le déficit commercial.

Les chiffres illustrent cette croissance exceptionnelle du soja. La production nationale est passée de moins de 25 000 tonnes en 2015 à 260 000 tonnes en 2023, soit une augmentation de 235 000 tonnes.
En multipliant par dix ses exportations de soja pour atteindre 260 000 tonnes, le Togo s'est hissé au premier rang du commerce international. Un succès qui permet au pays de surpasser des puissances majeures comme la Chine et l'Inde sur les marchés européen et américain.
Ces succès à l'international valident la stratégie de l'exécutif togolais, celle de réduire les importations par une production locale abondante. Ils viennent récompenser une politique publique axée sur l'accompagnement technique, la mécanisation des outils de production et le renforcement des financements au profit des producteurs locaux.

Promouvoir l'industrie pour booster la production locale

C'est également l'une des stratégies du gouvernement pour redresser la balance commerciale déficitaire du pays. Pour y arriver, un accent est mis sur la zone franche. De par sa contribution, elle facilite l'accès aux marchés mondiaux et soutient le produit intérieur brut (PIB) du pays.

Depuis 2020, 346 milliards de francs CFA ont été investis par les projets agréés en zone franche ou sous le régime du code des investissements au Togo, ce qui a permis de créer environ 5 500 emplois.
Aujourd'hui, les entreprises installées dans cette zone couvrent un éventail de secteurs stratégiques : agroalimentaire, textile, pharmaceutique, plasturgie, logistique et production d'équipements électriques. Grâce à ces productions locales, le pays dépend de moins en moins de l'extérieur.
Dans sa stratégie de promotion de la production industrielle pour réduire les importations, le Togo mise également sur la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) qui ne cesse de faire ses preuves.

Inaugurée en 2021, la PIA s'impose désormais comme l'un des moteurs industriels majeurs du Togo, grâce à sa forte capacité de stockage de conteneurs. Pour accroître son attractivité auprès des investisseurs, le gouvernement a annoncé son futur raccordement ferroviaire. Cet investissement stratégique répond à une ambition économique claire : faire de la PIA, un véritable moteur de développement du pays.
Le port sec d'Adétikopé, mis en service en 2022, soutient l'ambition du Togo de devenir un hub logistique majeur dans la sous-région. Ce site stratégique permet de désengorger le port maritime et de fluidifier le transit de marchandises vers les pays de l'hinterland (Burkina Faso, Mali, Niger).
En desservant les pays de la sous-région, cette plateforme participe à dynamiser les corridors de commerce et à accroître les recettes de services du pays.
Au-delà de son rôle logistique et de sa capacité à attirer les capitaux étrangers, la PIA est un levier social de premier plan pour lutter contre le chômage. Son but est de générer des milliers d'emplois directs et indirects pour les jeunes et les femmes, en misant sur le développement de compétences à travers des formations spécialisées.

Depuis son lancement, la plateforme revendique la création de plus de 3 000 emplois directs dans des secteurs clés tels que le textile, le soja et le bois. L'objectif final reste ambitieux : atteindre 35 000 emplois directs. Pour y parvenir, le gouvernement entend mettre l'accent sur le renforcement des partenariats public-privé et la modernisation continue des écosystèmes industriels du pays. Une démarche qui s'inscrit dans le droit fil de sa vision de porter le taux de pauvreté sous la barre de 15 %.

Gagner la bataille des normes pour limiter les importations

Face à la concurrence des produits importés, le gouvernement intensifie les actions pour promouvoir le made in Togo. Concept désignant les produits, services et innovations d'origine togolaise, le « Made in Togo » devient un label de référence pour valoriser le savoir-faire local et stimuler l'économie nationale.
Ce label encourage la transformation des matières premières sur place et incite les Togolais à acheter les produits fabriqués sur le territoire.
La dynamique impulsée par le gouvernement se structure et se consolide au point d'en faire un véritable levier de développement économique, de valorisation du savoir-faire national et de souveraineté alimentaire.
En rassemblant les institutions, les entrepreneurs et les consommateurs autour de la promotion du savoir-faire local, le « Made in Togo » s'appuie sur des actions concrètes. Cette dynamique renforce l'économie du pays tout en développant un fort sentiment de fierté nationale.

En mettant à disposition un ensemble de dispositifs (label, portail web, magazine, application mobile, foire et plateforme e-commerce), le gouvernement donne une plus grande visibilité aux produits locaux. L'objectif est de promouvoir leur consommation afin de réduire les importations.

En amont, des processus de validation ciblée sont mis en place pour des filières telles que le riz, le soja, l'horticulture et la volaille. Ces démarches visent à structurer l'infrastructure nationale de la qualité et à renforcer la compétitivité des produits locaux, dans la perspective de réduire la dépendance aux importations. Par ailleurs, des contrôles obligatoires sont exercés sur des produits avant leur commercialisation, afin de garantir leur conformité et de rassurer les consommateurs.

Des organismes comme la Haute Autorité de la qualité et de l'environnement (HAUQUE) accompagnent les jeunes entrepreneurs et les PME dans leurs démarches de certification.
L'Institut togolais de recherche agronomique (Itra), pour sa part, délivre des certificats de salubrité basés sur des analyses microbiologiques qui s'avèrent indispensables pour l'obtention des autorisations de mise sur le marché.

Cet ensemble de mesures permet de renforcer la confiance des populations dans la consommation locale et de réduire les importations, voire le déficit commercial.

Des mesures de quotas pour booster la consommation locale

Afin de promouvoir la production et la consommation locale au détriment des produits importés, le gouvernement a également introduit des mesures de quota. Depuis 2020, une lettre circulaire invite toutes les institutions publiques et privées à privilégier les biens et services d'origine togolaise. Par ailleurs, des mesures incitatives et réglementaires sont mises en place pour encourager la valorisation des produits locaux dans la grande distribution.
Conscient que le secteur des produits carnés ne pourrait se développer sans un véritable débouché, le gouvernement déploie une stratégie axée sur la régulation des importations, la modernisation de l'élevage et l'obligation de distribution. Grâce à ces efforts, le taux de couverture des besoins nationaux par la production locale de viande est passé à 68 % en 2025, réduisant considérablement les importations dans la filière.

Bien que des défis subsistent, les stratégies mises en œuvre par le gouvernement portent leurs fruits, comme l'atteste la hausse des exportations. Rien qu'au deuxième trimestre 2026, ces dernières ont progressé de près de 30 % pour atteindre 295,7 milliards de FCFA.

De ce qui précède, il ressort que pour équilibrer sa balance commerciale, le Togo doit cesser de rêver d'ailleurs et de commencer à produire. La substitution aux importations n'est plus un choix théorique, elle devient l'urgence absolue.

Caleb Akponou

Presavi-Togo

De l'accompagnement pour 1000 agriculteurs des régions Maritime et Savanes

1000 producteurs agricoles des communes de Tône 1 et Cinkassé 1, dans la région des Savanes, et des Lacs 1, dans la région Maritime, bénéficieront d'un accompagnement du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) pour améliorer leurs activités. L'initiative s'inscrit dans le cadre du Projet de renforcement des chaînes de valeur agricoles inclusives et des systèmes alimentaires durables pour la cohésion sociale au Togo (Presavi-Togo), lancé la semaine dernière à Dapaong.

Mis en œuvre par le gouvernement avec le soutien du Pnud, ce projet vise à promouvoir des systèmes alimentaires durables et résilients, à améliorer les revenus des producteurs et à renforcer la cohésion sociale. Il cible deux filières : la tomate dans les communes de Tône 1 et Cinkassé 1, et la noix de coco dans celle des Lacs 1.



Au total, 21 coopératives bénéficieront de cet accompagnement. Parmi elles, 16 regroupent des producteurs de tomates et représentent environ 600 personnes. Les bénéficiaires recevront un appui technique pour améliorer leurs pratiques agricoles. Des activités de sensibilisation au vivre-ensemble et à la prévention des conflits sont également prévues.

À travers cette initiative, le gouvernement et le Pnud entendent contribuer à l'autonomisation des femmes et des jeunes, à l'amélioration des conditions de vie des ménages ruraux et au renforcement de la résilience des communautés bénéficiaires.
Pour la représentante résidente du Pnud au Togo, Binta Sanneh, le lancement du projet traduit l'engagement de l'agence aux côtés du gouvernement dans la lutte contre la pauvreté et l'accompagnement des communautés vulnérables.

Le Presavi-Togo vient compléter les interventions déjà menées par le Pnud et d'autres partenaires nationaux et internationaux dans la région des Savanes, confrontée à des menaces terroristes depuis novembre 2021. Ces actions s'inscrivent également dans le cadre du Programme d'urgence pour la région des Savanes (Purs).

Source : Togo First



ORIGINAL

TOGAMATIN

ASSIGNATION

L'an deux mille vingt-six

Et le Trente (30) Octobre à 09 heures 35 minutes

A la requête des nommées **JOHNSON née KPOMASSI Afiavi, JOHNSON Adjoa Aféréba, JOHNSON MASSAN PAULA CAROL et JOHNSON Egyiriba Cornelia toutes ayants droit de feu JOHNSON Kwao Assanh**, demeurant et domiciliées à Lomé quartier Tokoin Casablanca, Téléphone :92114240, Email : successionfeujka@gmail.com ;

Assistées de **Me Thérèse DONU, Avocate au Barreau du Togo** dont le Cabinet est sis à Lomé quartier Adidoadin, 2ème corner après le carrefour Bodjona en direction de la Cour d'appel de Lomé, 31BP20, www.theresedonu.com; email.: contact@theresedonu.com, Tél. 90 17 80 75 ;

J'ai, Me Rémy Yawo M. EKLOU
Huissier de Justice près le Tribunal de 1ère Instance et la Cour d'Appel de LOME, 08 BLP 81452 Tél: 22 25 97 59
y demeurant, soussigné

Donné assignation à :

La société « AV COLLECTION » SARL U, immatriculée au Registre du Commerce et du Credit Mobilier (RCCM) sous le numéro TG-LOM 2019 B 2090, Tél : 97 97 45 01/ 98 52 60 21, représentée par sa gérante statutaire Madame MBOMA PEHN ALCANTARA Violeta demeurant et domicilié en cette qualité au siège de ladite société sise à Lomé, où étant et parlant à : N'ayant pas d'adresse connue de la requise et en exécution de l'ordonnance N° 408/2026 du 28.10.2026, désignant le Journal TOGOMATIN aux fins de recevoir l'insertion de tous actes et correspondances à intervenir dans le cadre de cette procédure.

Madame MBOMA PEHN ALCANTARA Violeta, demeurant et domicilié à Lomé. Téléphone :97 97 45 01/ 98 52 60 21 où étant et parlant à : N'ayant pas d'adresse connue de la requise et en exécution de l'ordonnance N° 408/2026 du 28.10.2026 désignant le Journal TOGOMATIN aux fins de recevoir l'insertion de tous actes et correspondances à intervenir dans le cadre de cette procédure.

1

La société KATYM INTERNATIONAL » SARL U, immatriculée au Registre du Commerce et du Credit Mobilier (RCCM) sous le numéro TG-LOM 2019 B 140, 99 71 93 56, représentée par son gérant statutaire Monsieur KANDJIMETOHOUE DENIS demeurant et domicilié en cette qualité au siège de ladite société sise à Lomé, où étant et parlant à : N'ayant d'adresse connue de la requise et en exécution de l'ordonnance N° 408/2026 du 28.10.2026, désignant le Journal TOGOMATIN aux fins de recevoir l'insertion de tous actes et correspondances à intervenir dans le cadre de cette procédure.

Monsieur KANDJI METOHOUE DENIS, demeurant et domicilié à Lomé, téléphone : 99 71 93 56 : N'ayant d'adresse connue de la requise et en exécution de l'ordonnance N° 408/2026 du 28.10.2026, désignant le Journal TOGOMATIN aux fins de recevoir l'insertion de tous actes et correspondances à intervenir dans le cadre de cette procédure.

A comparaître le **mardi 10 Novembre 2026 à neuf (09) heures précises**, jours et heures suivants, à l'audience par-devant le Tribunal de commerce de Lomé séant au Palais de justice de ladite ville ;

Leur indiquant qu'elles peuvent se faire représenter par un Conseil et qu'à défaut, elles s'exposent à ce qu'une décision soit rendue à leur encontre sur les seules pièces fournies par les demanderesses ;

POUR

Avant toute discussion juridique, les requérantes entendent préalablement décrire les circonstances dans lesquelles les faits se sont produits.

I- De la relation des faits

Mesdames JOHNSON née KPOMASSI Afiavi, JOHNSON Adjoa Aféréba, JOHNSON MASSAN PAULA CAROL et JOHNSON Egyiriba Cornelia sont propriétaires d'un immeuble bâti sis à Lomé quartier Cassablanca, 161, Rue de l'Est Mono, pour l'avoir acquise par voie d'héritage de feu JOHNSON Kwao Assanh.

Pièce N°1 : Certificat d'hérédité

De son vivant, feu JOHNSON Kwao Assanh a fait de cet immeuble sa résidence permanente dans laquelle il a vécu avec son épouse et ses enfants avant son décès.

C'est ainsi que la famille a toujours habité les lieux même après le décès de son Auteur.

2

Pièce N°2 : Procès-verbal de constat du 09 Septembre 2026

Curieusement, depuis quelques temps, Madame JOHNSON née KPOMASSI Afiavi reçoit la visite d'individus, qui ayant refusé de décliner leur identité, prétendent être à la recherche de certaines sociétés dénommées « KATYM INTERNATIONAL SARL U » et « AV COLLECTION » SARL U.

De telles visites assez surprenantes, ont alerté la famille sur l'existence d'éventuelles structures commerciales utilisant l'adresse de leur domicile.

C'est ainsi que les requérantes ont entrepris des vérifications au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) d'où il est ressorti que deux entreprises différentes sont créées sous l'adressage de leur maison ainsi qu'il est écrit : *« le siège est fixé à Lomé (TOGO), Maison JOHNSON, 161, Rue de l'Est Mono, quartier Tokoin Cassablanca, 08 BP. 8110 Lomé-Togo ».*

***Pièce N°3 : Annonce légale « KATYM INTERNATIONAL » SARL U* et « AV COLLECTION » SARL U**

Or, précédemment à cette rencontre, dame JOHNSON Adjoa Aféréba avait reçu dans sa boîte postale personnelle, des lettres sous pli fermé adressées par la Banque Atlantique à la société KATYM INTERNATIONAL SARL U et à Monsieur KANDJI METOHOUE DENIS par la Banque Atlantique.

Pièce N°4 : photo de l'enveloppe comportant quelques-unes des lettres reçues

C'est dans ce contexte que les requérantes ont entrepris d'adresser une lettre au Centre de Formalités des Entreprises (CFE), à l'OTR, à la Banque Atlantique et au Notaire ayant procédé à la création des sociétés concernées, dans l'optique de les inviter à régulariser la situation.

Pièce N°5 : Notifications de lettres

Face à ce constat alarmant, les requérantes n'ont autre choix que de s'adresser à la juridiction de céans, afin de voir prononcer la radiation de la mention de leur adresse, du RCCM.

II- De la nécessité d'ordonner la radiation de la mention de l'adresse des requérantes, du RCCM

Aux termes de **l'article 25 de l'Acte uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE**, ***« Le siège social ne peut pas être constitué uniquement par une domiciliation à une boîte postale. Il doit être localisé par une adresse ou une indication géographique suffisamment précise ».***

Il ressort des termes de l'article 25 ci-dessus, que les associés ou actionnaires d'une société commerciale doivent disposer d'un siège régulier, identifiable et réelle.

3

Or, en l'espèce, l'adresse indiquée par les défenderesses est fictive en ce qu'elle porte sur un immeuble sur lequel elles ne disposent d'aucun droit, dans l'optique de créer une apparence trompeuse.

La fraude corrompant tout, les sociétés défenderesses doivent être considérées comme n'avoir pas d'adresse fiable.

Mieux, conformément aux dispositions de **l'article 68 de l'AUDCG : *« Faute par un assujetti à une formalité prescrite au présent Acte Uniforme de demander celle-ci dans le délai prescrit, la juridiction compétente ou l'autorité compétente dans l'Etat Partie, statuant à bref délai, peut, soit d'office, soit à la requête du greffe ou de l'organe compétent dans l'Etat Partie en charge du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ou de tout autre requérant, rendre une décision enjoignant à l'intéressé de faire procéder à la formalité en cause.***

Dans les mêmes conditions, la juridiction compétente ou l'autorité compétente dans l'Etat Partie peut enjoindre à toute personne physique ou morale immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de faire procéder :

-soit aux mentions complémentaires ou rectificatives omises ;

-soit aux mentions ou rectifications nécessaires en cas de déclaration inexacte ou incomplète ;

-soit à sa radiation ».

Au regard de ce qui précède, il convient de mettre fin à la situation en ordonnant au RCCM, de procéder à la radiation des mentions frauduleuses de l'adresse des requérantes comme siège des sociétés KATYM INTERNATIONAL SARL U et AV COLLECTION SARL U du RCCM et de délivrer aux requérantes, une attestation de radiation.

III- Sur la réparation du préjudice subi par les demanderesses

Il ressort des faits de l'espèce, que les sociétés défenderesses ont, sans l'autorisation des requérantes et sans justifier d'un quelconque droit de propriété sur les lieux, déclaré comme siège social l'adresse du domicile des concluantes.

Une telle déclaration inexacte a pour finalité, non seulement de créer, à l'égard des tiers, une apparence de domiciliation desdites sociétés à l'adresse des requérantes, mais aussi, d'associer indûment ces dernières aux risques liés à leurs activités commerciales.

Cette situation qui expose les demanderesses à recevoir des visites inappropriées et des courriers qui ne leur sont pas destinés, porte ainsi atteinte à leur jouissance

4

paisible des lieux et leur cause un préjudice certain, direct et personnel, ouvrant droit à réparation.

En outre, dans le cadre de leurs investigations en vue de la manifestation de la vérité, les requérantes ont fait procéder à des vérifications des droits réels du titre foncier de l'immeuble en obtenant un état descriptif de leur titre foncier.

Pièce N°6 : Etat descriptif

Elles ont également fait dresser un procès-verbal de constat de leur domicile afin de prouver que les lieux ne servent nullement à l'exploitation d'une activité commerciale. Les diverses dépenses engagées couplées avec les frais d'avocat, créent un préjudice financier considérable aux requérantes.

Il y a donc lieu, au regard de ce qui précède, de condamner solidairement les sociétés KATYM INTERNATIONAL SARL U et AV COLLECTION SARL U à payer aux requérantes, la somme de deux millions (2 000 000) F CFA en guise de dommages-intérêts pour tous ordres de préjudice subis.

PAR CES MOTIFS

Il est demandé au Tribunal de :

En la forme :

- Recevoir les nommées JOHNSON née KPOMASSI Afiavi et JOHNSON Adjoa Aféréba, en leur action régulière ;

Au fond :

- Dire et juger que les sociétés KATYM INTERNATIONAL SARL U et AV COLLECTION SARL U ont usurpé l'adresse des concluantes pour en faire leur siège social ;

EN CONSEQUENCE

- Ordonner la radiation des mentions du siège social des sociétés KATYM INTERNATIONAL SARL U et AV COLLECTION SARL U du RCCM ;
- Faire interdiction formelle aux défendeurs de cesser l'utilisation de l'adresse sur tous leurs supports notamment leurs factures, papiers à entête, site internet et autres, le tout, sous astreintes de cent mille (100 000) F CFA par jour de retard ;
- Condamner solidairement les sociétés KATYM INTERNATIONAL SARL U, AV COLLECTION SARL U et les nommés MBOMA PEHN ALCANTARA Violeta et KANDJI METOHOUE DENIS, Gérants desdites sociétés, à payer aux

5

requérantes, la somme de deux millions (2 000 000) F CFA en guise de dommages-intérêts pour tous ordres de préjudices subis ;

- Dire et juger que ces condamnations produiront des intérêts au taux légal à compter du prononcé du jugement à intervenir ;
- Ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;
- Condamner les défendeurs aux entiers dépens dont distraction au profit de Maître Thérèse DONU, Avocate aux offres de droit.

SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'ELLES NE L'IGNORENT

Et, je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé tant copie des pièces énumérées dans le bordereau de pièces en annexe à la présente assignation, que celle du présent exploit dont le coût est de 30 000 F CFA.

L'HUISSIER

« It is about Togo »

Une journaliste belge s'apprête à publier un documentaire et un livre sur son incroyable voyage au Togo

D'octobre 2025 à avril 2026, Victoire Becquart, journaliste belge de 25 ans, a entrepris un voyage à vélo de Bruxelles à Lomé où une amie de sa mère a ouvert un orphelinat en collaboration avec une Sœur. Ce voyage qui l'a amené à travers une douzaine de pays dont le Maroc, la Mauritanie, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Ghana, l'a marquée. Ce qui a surtout marqué la journaliste, c'est son séjour au Togo, où elle a pu passer quelques semaines à s'occuper des enfants de l'orphelinat qu'elle voulait visiter.

6 mois après avoir parcouru 9000 kilomètres à vélo et traversé 14 pays, Victoire Becquart est aujourd'hui prête à raconter son incroyable périple jusqu'au Togo.

« Je n'ai pas communiqué tout de suite sur mon retour. Je voulais prendre le temps d'atterrir, de voir mes proches, de digérer cette aventure incroyable avant d'en parler publiquement », a déclaré la journaliste dans un article publié par la chaine de télévisions RTBF.

Marqué par les beaux souvenirs de ses rencontres et l'accueil des gens tout au long de son périple, la jeune aventurière s'apprête à lancer un documentaire et un livre sur le Togo. Le documentaire « It Is about Togo » sera monté à partir des images immortalisées par la journaliste tout au long de son périple et dont quelques-unes ont été partagées sur son compte Instagram.

« Je dis toujours que ce sont les autres qui ont façonné ce voyage. Toutes ces soirées, ces discussions jusque tard dans la nuit, ces femmes qui se confient, ces familles qui s'ouvrent à moi. C'est ça la richesse de ce périple... Je savais que les gens de l'orphelinat pour lequel j'avais récolté 23.000 euros allaient m'attendre à la frontière. Je me suis dit en les voyant : 'c'est chouette !' Mais j'entendais des bruits au loin. J'ai d'abord pensé que le Togo était particulièrement bruyant. Mais je me suis vite rendu compte que ces tambours et ces klaxon étaient pour moi. Il y avait 300 à 400 personnes, une fanfare, des voitures floquées avec mon visage, des T-shirt sur lesquels il était inscrit 'Bravo championne !', 'Merci !' Le maire et le chef de village, gardien des us et coutumes étaient présents. C'était incroyable. Les mots me manquent encore aujourd'hui et j'ai mis plusieurs jours à m'en remettre », raconte-t-elle à RTBF.



Victoire Becquart

Et si Victoire avait monté une cagnotte pour financer les travaux d'agrandissement d'un orphelinat sur place devenu trop petit pour le nombre d'enfants, il n'était surtout pas question pour elle de passer pour la blanche qui vient sauver la population locale pour autant.

« J'ai tout fait pour éviter tout ce qui est "white saviorism". Je voulais parler aux gens d'égal à égal. Je suis restée un mois sur place et j'allais avec ma sœur (qui l'a rejointe entretemps, ndlr) tous les jours à l'orphelinat. Pas pour aider, il se porte très bien sans nous, mais pour animer les enfants. Le colonialisme a laissé des traces. Et je sais que si on fait mal ce genre de projet, cela peut être destructeur et il vaut mieux ne rien faire du tout », renchérit-elle.

La rédaction

Biodiversité

Le monde n'est pas en voie d'atteindre ses objectifs, selon un bilan

À quatre ans de l'échéance de 2030, un bilan mondial montre que le monde n'est pas en voie d'atteindre ses objectifs en matière de biodiversité. Face à ce constat, les pays réunis en Arménie ont adopté une feuille de route pour accélérer l'action en faveur de la nature.

Baptisée « Voie d'Erevan », cette feuille de route a été adoptée, à la clôture de la Conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP17), dans la capitale arménienne. Elle définit les priorités pour atteindre, d'ici à 2030, les 23 cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

« Nous ne pouvons pas protéger la nature tout en continuant à financer sa destruction », a déclaré Astrid Schomaker, secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique (CDB). La feuille de route appelle les pays à s'attaquer aux subventions néfastes pour la nature et à accroître le soutien financier, scientifique et technique aux pays en développement.

Elle préconise également d'aligner les budgets nationaux et les décisions économiques sur le Cadre mondial de la biodiversité,



Image illustrative de la biodiversité (Image trouvée sur internet)

ainsi que de renforcer le suivi et l'établissement de rapports. « Au cours de ces deux semaines, nous avons démontré que les divergences peuvent être surmontées, que les engagements peuvent se traduire en décisions et que la coopération peut porter ses fruits », a déclaré le président de la COP 17, Hambardzoum Matevossian.

Une voix renforcée pour les peuples autochtones

Les parties ont adopté près de 50 décisions portant notamment sur les aires protégées et les forêts, la gestion de la faune sauvage, les espèces exotiques envahissantes, la biodiversité marine et côtière, ainsi que la biologie de synthèse. Au terme d'intenses négociations, elles se sont également accordées sur les Lignes directrices de Sevan.

Celles-ci fixent les règles de fonctionnement d'un nouvel organe permanent chargé de renforcer le rôle des peuples autochtones et des communautés locales dans l'élaboration de la politique mondiale en matière de biodiversité.

Près de 2 milliards de dollars de nouveaux financements en faveur de la biodiversité ont été annoncés, dont 560 millions au titre de la dernière reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et 500 millions par l'intermédiaire de la Species Recovery Alliance.

Par ailleurs, 330 millions de dollars iront au Value Nature Fund, qui vise à mobiliser des capitaux privés en faveur de la nature. Parmi les autres initiatives figurent une nouvelle obligation pour la biodiversité et un incubateur d'investissements lancés par la Banque asiatique de développement, ainsi que de nouveaux indicateurs destinés à améliorer le suivi de la biodiversité et la reddition de comptes.

Le véritable test se jouera au retour

« À Erevan, le multilatéralisme environnemental l'a une fois de plus emporté », a déclaré Inger Andersen, directrice exécutive du Programme des Nations unies pour l'environnement (Pnue). « Les pays se sont rassemblés, ont su faire preuve d'un esprit de compromis et nous ont permis d'adopter des décisions importantes qui favoriseront des progrès concrets pour les populations et pour la planète », a-t-elle ajouté.

La prochaine conférence, la COP 18, se tiendra en Équateur, à deux ans de l'échéance fixée pour atteindre les cibles. « En définitive, le véritable test ne réside pas dans ce que les gouvernements ont convenu à Erevan, mais dans ce qu'ils changeront une fois rentrés chez eux », a conclu Astrid Schomaker.

Edem Dadzie

Changement climatique

La chaleur a causé quelque 710 000 décès dans le monde en 2023

La chaleur a causé quelque 710 000 décès dans le monde en 2023, un record. Pour la première fois, plus de sept décès sur dix seraient imputables au changement climatique d'origine humaine, selon le dernier rapport « Lancet Countdown », réalisé en partenariat avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Les décès liés à la chaleur ont augmenté de près de 36% dans les années suivant l'Accord de Paris de 2015, par rapport à la décennie précédente. Derrière ce bilan, les auteurs du rapport décrivent une accélération des menaces sanitaires, alimentée par l'intensification de l'extraction des combustibles fossiles, qui freine les progrès.

« Les décès liés à la chaleur, à la sécheresse et à d'autres risques climatiques augmentent plus rapidement qu'il y a dix ans alors même que les investissements dans les énergies propres et les actions en faveur du climat commencent à porter leurs fruits en matière de santé », avertissent-ils.

Ces conclusions font suite à un avertissement de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) : les niveaux de CO2 et des autres principaux gaz à effet de serre ont atteint des records en 2025, scellant une hausse à long terme des températures. Piloté par l'University College London, le rapport a mobilisé des chercheurs et des institutions du monde entier. Ses 54 indicateurs mesurent les liens entre climat et santé.

Des milliards d'heures de travail perdues

L'exposition à la chaleur a entraîné la perte de 573 milliards d'heures de travail potentielles en 2025, soit 1 070 milliards de dollars de revenus perdus. La sécheresse étend également son emprise : En 2025, elle aurait touché 51,8% des terres émergées pendant au moins un mois. L'exposition aux phénomènes extrêmes liés à l'eau progresse aussi.

La hausse des températures et l'évolution des pluies créent également des conditions plus propices à la dengue. Entre 1981-1990 et 2016-2025, les conditions favorables à sa transmission ont augmenté de 24% pour le moustique Aedes albopictus et de 7% pour Aedes aegypti. Les projets pétroliers et gaziers creusent l'écart

Rappelant que trop peu de mesures sont prises pour atténuer le changement climatique, le rapport note que les 100 premières entreprises pétrolières et gazières prévoient de produire, d'ici 2040, 150% de combustibles fossiles de plus que le niveau compatible avec un réchauffement limité à 1,5°C. Cet écart atteignait 138% un an auparavant.

Face à des risques sanitaires qualifiés de « catastrophiques », les auteurs réclament la reconnaissance officielle du changement climatique comme urgence sanitaire mondiale. À l'approche de la Conférence des Nations unies sur le climat, la COP31, à Antalya, en Turquie, ils appellent à réduire plus rapidement les émissions de gaz à effet de serre, à soutenir l'adaptation au changement climatique et à renforcer les systèmes de santé.

Un air plus propre sauve déjà des vies

Les auteurs du rapport soulignent que l'action climatique produit des bénéfices mesurables. Dans 70 pays où la pollution atmosphérique liée aux combustibles fossiles a diminué, l'amélioration de la qualité de l'air permet



Image illustrant la montée des températures (Image trouvée sur internet)

d'éviter environ 323 000 décès par an.

« On estime que de nombreux pays ayant réduit la pollution atmosphérique liée aux combustibles fossiles protègent ainsi chaque année des milliers de personnes contre des décès prématurés », note le document. Les investissements mondiaux dans les énergies propres ont atteint un record de 2 100 milliards de dollars l'année dernière. Les emplois du secteur ont progressé de 2,3% en 2024, atteignant près du double des emplois directs liés aux combustibles fossiles.

Des systèmes de santé qui s'adaptent

Le rapport souligne également les avancées en matière de systèmes de santé résilients, notamment l'adoption croissante de plans nationaux d'adaptation dans le domaine de la santé et de systèmes d'alerte précoce liés au climat. Environ un pays sur quatre dispose désormais d'un plan national d'adaptation des services de santé, contre seulement 14 États membres de l'OMS en 2015. Quarante-sept pays ont en outre réalisé une évaluation de vulnérabilité pour étayer ces plans.

Le nombre de lois nationales associant climat et santé a été multiplié par environ 50 depuis 2000, surtout depuis 2016. L'inégalité reste toutefois profonde : En 2025, les pays riches concentraient 55% de ces lois, contre seulement 2% pour les pays en développement.

E. Dadzie

Octobre Rose 2026

CBI Togo et Coris Money organisent une journée de sensibilisation et de dépistage

Coris Bank International Togo (CBI Togo) et Coris Money ont renouvelé leur engagement dans la lutte contre le cancer du sein, en partenariat avec PSDTT, à l'occasion de la campagne Octobre Rose 2026. Leur mobilisation s'est traduite par plusieurs actions de sensibilisation et de prévention, notamment une journée consacrée à l'information et au dépistage, organisée le samedi 24 octobre à Lomé.

Cette rencontre a réuni des femmes, parmi lesquelles des membres du réseau des points marchands de Coris Money. L'objectif était de rappeler l'importance du dépistage précoce et de mieux informer les participantes sur cette maladie qui constitue un enjeu de santé publique.

La démarche entendait également encourager les femmes à ne pas attendre l'apparition de symptômes pour s'informer et consulter les services de santé.

Des professionnels de santé ont présenté des communications sur le cancer du sein, ses facteurs de risque et les moyens de prévention. Les participantes ont également pris part à des démonstrations pratiques d'autopalpation. Ces séances leur ont permis de découvrir les gestes utiles pour surveiller leur poitrine et mieux connaître les signes nécessitant une consultation médicale.

En complément de ces échanges, des séances gratuites de dépistage ont été proposées sur place. Les participantes ont ainsi pu bénéficier d'un premier accompagnement et dialoguer directement avec des professionnels de santé. L'initiative visait à rapprocher l'information et les services de prévention des communautés, en particulier des femmes mobilisées autour du réseau de Coris Money.

Cette journée a prolongé une première activité organisée le samedi 17 octobre. Une caravane de sensibilisation avait alors sillonné plusieurs artères de Lomé afin de toucher un public plus large et de diffuser des messages sur l'intérêt du dépistage précoce.

À travers ce partenariat avec PSDTT, CBI Togo et Coris Money associent leurs réseaux à une action de santé publique. La démarche s'inscrit dans leur engagement sociétal, présenté par les deux structures comme un moyen de soutenir des initiatives en faveur du bien-être des populations. Elle illustre aussi la mobilisation d'acteurs économiques aux côtés des







professionnels engagés dans la prévention.

Filiale du Groupe Coris, Coris Bank International Togo propose des services financiers aux particuliers, professionnels et entreprises. Coris Money, sa solution de monnaie électronique, offre des services de paiement et de transfert mobile. Leur participation à Octobre Rose étend ainsi leur présence auprès des communautés au-delà des services financiers, en soutenant des activités d'information et de prévention. La sensibilisation favorise davantage le dépistage précoce.

La Rédaction

Yas Togo

Deuxième édition de la promotion 228 Fiesta avec 2 091 lots

Yas Togo a lancé, le 2 novembre 2026, la deuxième édition de sa promotion de fin d'année, dénommée 228 Fiesta. Déployée sur l'ensemble du territoire jusqu'au 31 janvier 2027, l'opération met en jeu 2 091 lots, dont 3 voitures Jetour X70 Plus. Elle s'adresse aux abonnés utilisant les forfaits Yas, les services financiers Mixx ou la Fibre.

Le principe repose sur le cumul de points à partir des usages payants. Les abonnés obtiennent des points en souscrivant des forfaits Internet, Voix ou Mixtes à partir de 250 F CFA, en effectuant des transactions Mixx payantes dès 250 F CFA ou en renouvelant leur abonnement Fibre. Les opérations peuvent être réalisées via les codes *909# et *145#, les applications YasApp et Mixx, le site shop.yas.tg, en agence ou auprès des points de vente. Les points sont doublés pour les transactions effectuées



sur YasApp.

Des seuils ouvrent l'accès aux tirages : 20 points dans la journée pour les récompenses quotidiennes, 60 dans la semaine pour les tirages hebdomadaires, 100 dans le mois pour les super tirages mensuels et 228 points pour participer au tirage des voitures.

La campagne prévoit 17 journées de points doublés. Le 26 novembre, date du deuxième anniversaire de Yas Togo, les points seront doublés, voire triplés pour les opérations réalisées sur YasApp.

La répartition des récompenses comprend 1 980 lots journaliers : 450 bons Mixx de 20 000 F CFA, 450 bons de carburant, 180 tonnes de ciment et 900 combinés téléphoniques. Les tirages hebdomadaires désigneront 96 gagnants, qui recevront 24 bons Mixx de 40 000 F CFA, 60 smartphones ZTE A35 Core et 12 tricycles. Douze autres gagnants recevront des lots mensuels : trois consoles PlayStation 5, six Nintendo Switch et trois iPhone 18. Enfin, trois voitures Jetour X70 Plus seront attribuées, à raison d'une par mois.

Pour garantir la transparence, Yas Togo annonce que les tirages seront effectués sous contrôle d'huissier et diffusés en direct sur ses plateformes. Les résultats seront publiés avec les numéros des gagnants masqués. L'entreprise précise que seul le numéro 888 confirme un gain. Elle invite les abonnés à ignorer les appels, SMS ou liens et à ne jamais divulguer leur code secret Mixx.

À travers cette campagne, le directeur général, Pierre-Antoine Legagneur, présente la 228 Fiesta comme une manière de célébrer les deux ans de l'opérateur tout en associant les usages de ses services à des possibilités de récompenses.

La Rédaction


GTA ASSURANCES
EN TOUTE CONFIANCE
وفا إما للإنجاد
Wafa IMA Assistance
VOTRE CARTE DEVIENT VOTRE COUVERTURE
HORS DU TOGO
INFO : 8283
Assistance médicale
Rapatriement
Avance de fonds
Perte & vol de bagages
Couverture monde entier
Assistance 24h/7
La Banque Autrement
https://coris.bank
CORIS BANK INTERNATIONAL